

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 11 septembre 2023

Ouverture de la séance : 20h50

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOGERS.

Absents excusés : Frédéric HENRY (pouvoir à Catherine BORGNE), Jocelyne BASSE (pouvoir à Isabelle OCCELLI)

ODJ : Suppressions de 2 points à l'ordre du jour après vérifications administratives (Décision Modificative (DM) sur le budget communal 2023 et Modification du tableau des effectifs).

1. **Approbation du CR du 09/06/2023.** Pas de remarque.
 2. **Statuts de la CCHVO** : modifications de formulations demandées par la préfecture. Délégations en obligatoires + facultatives. Suppression de la compétence « petite enfance » et de la politique de la ville. *Approbation à l'unanimité*
 3. **Délégations du Conseil Municipal (CM) au Maire** : ajouts de récentes dispositions destinées à faciliter .l'admission en non-valeur de titres de recette pour créance non recouvrable (demande du comptable public pour des valeurs inférieures à 1500€)
.le remboursement de frais engagés par les membres du conseil municipal dans le cadre de missions qui pourraient leur être confiées en Région Ile de France et limitrophes
Approbation à l'unanimité
 4. **Adoption de la Nomenclature comptable M57** : Rendue obligatoire par le passage de la Loi Notre et de la Loi 3DS. Sera mise en place dans la version non développée accessible aux communes de moins de 1000 habitants (pas de gestion des amortissements) et permettra notamment une simplification des modifications budgétaires ; possibilité de les effectuer sans passer par la procédure de Délibérations Modificatives avec convocation du conseil municipal quand elles concernent les opérations hors frais de personnel
Approbation à l'unanimité
- **Points divers :**
 - Situation Ecole : **56** élèves inscrits à la rentrée 2023-2024. Réexamen au 31/08 par le rectorat et le directeur académique qui ne souhaite pas l'ouverture de la 2nde classe élémentaire (pas de prise en compte des enfants de l'extérieur de Noisy pour le comptage : 3 à 4 enfants). Mise à disposition provisoire d'un remplaçant comme enseignant volant à partir du lundi 18/09.
 - Tarification Restauration scolaire + services périscolaires :
 - Augmentation des effectifs. 2 services de restauration car 40 enfants inscrits.
 - Plus de 20 enfants en accueil périscolaire le soir : il faut donc plus de personnel pour organiser.
 - Une facturation est envisagée pour toute inscription même non honorée.
Il conviendra de déterminer si une hausse de la tarification devra intervenir au 1^{er} janvier 2024. Une augmentation prix des repas par le du prestataire est intervenue au 01/09/2022, le SMIC a été réévalué et les coûts des fluides ont aussi augmenté. Les coûts de revient avoisinent respectivement : 17.87€ pour la garderie du matin, 5.78€ pour celle du soir et 8.07€ pour le repas du midi, alors qu'une journée complète par enfant est facturée 11.50€
 - Vidéoprotection phase 2 : Une subvention de l'Etat a été notifiée à hauteur de 40%. Recherche du reste des subventions pour atteindre les 80% si possible. Il conviendra avant le lancement du projet de s'assurer des retours sur la phase 10

- Autobus ligne 100 : possibilité d'un arrêt sur Noisy car inscrit dans la réponse à l'appel d'offre, et donc intégrée au marché Kéolis
- Modification des horaires d'éclairages dans la commune : extinction entre 22h et 6h.
- Problème de pression d'eau sur Noisy : plusieurs rues (égalité, Pasteur...) ne disposent pas d'une alimentation suffisante. Plusieurs demandes ont été formulées à la SAUR pour investiguer et résoudre le souci. En cours de traitement par le chef de secteur.
- Procéder à la remise en état des signalisations en peinture jaune sur la voirie.
- Manifestations à venir : Nettoyage de la nature à organiser en fin septembre à organiser avec l'école et le comité des Anciens. Troc des plantes vers le 14 ou 21/10.

Fin de la séance à 22h25.
